

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE YELLOW MÉDIA INC.

Le 30 septembre 2012

Table des matières

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière	2
Comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat	3
États consolidés intermédiaires résumés du résultat global	4
États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres (négatifs).....	5-6
Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie.....	7
Notes annexes	8-21

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens - non audité)

	Au 30 septembre 2012	Au 31 décembre 2011
ACTIF		(audité)
ACTIFS COURANTS		
Trésorerie	380 916 \$	84 186 \$
Créances clients	165 614	166 586
Charges payées d'avance	6 543	5 017
Frais de publication différés et autres actifs	81 214	94 770
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	634 287	350 559
FRAIS DE PUBLICATION DIFFÉRÉS	7 738	7 484
ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES	15 927	14 879
PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	2 028	3 616
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 391	46 496
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 610 628	1 658 051
GOODWILL (note 3)	-	2 967 847
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ	939	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	1 673 651	4 698 373
TOTAL DE L'ACTIF	2 307 938 \$	5 048 932 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)		
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et autres créditeurs	117 851 \$	156 482 \$
Passifs d'impôt exigible	33 084	22 974
Provisions	40 301	48 300
Produits différés	42 856	54 805
Tranche à court terme de la dette à long terme (notes 5 et 16)	500 361	102 339
Actions privilégiées de série 1 (notes 7 et 16)	250 791	249 713
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	985 244	634 613
CRÉDITS DIFFÉRÉS	14 666	16 536
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ	62 924	119 305
PASSIFS D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	28 345	43 806
AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (note 9)	345 332	298 796
CONTREPARTIE DIFFÉRÉE	-	6 570
DETTE À LONG TERME (notes 5 et 16)	1 275 185	1 510 892
INSTRUMENTS CONVERTIBLES (notes 6 et 16)	185 024	184 214
ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE 2 (notes 7 et 16)	149 458	149 173
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	2 060 934	2 329 292
TOTAL DU PASSIF	3 046 178	2 963 905
CAPITAL ET RÉSERVES	6 396 563	6 398 132
DÉFICIT	(7 135 653)	(4 313 907)
CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS) ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES	(739 090)	2 084 225
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	850	802
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)	(738 240)	2 085 027
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)	2 307 938 \$	5 048 932 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat

Pour les périodes closes les 30 septembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les montants par action - non audité)

	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2012	2011	2012	2011
Produits	267 711 \$	323 441 \$	843 268 \$	1 015 551 \$
Coûts opérationnels	129 936	157 443	414 232	483 042
Bénéfice opérationnel avant amortissements, dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles, frais connexes à l'acquisition et à la restructuration du capital et frais de restructuration et charges spéciales	137 775	165 998	429 036	532 509
Amortissements	26 597	37 800	80 898	137 903
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles (note 3)	-	2 900 000	2 967 847	2 900 000
Frais connexes à l'acquisition et à la restructuration du capital	10 818	497	16 305	7 533
Frais de restructuration et charges spéciales (note 8)	26 812	-	26 812	11 888
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	73 548	(2 772 299)	(2 662 826)	(2 524 815)
Charges financières, montant net (note 12)	30 198	10 314	97 819	94 940
Profit à la vente d'actifs	(641)	-	(641)	-
Bénéfice (perte) avant dividendes sur actions privilégiées de séries 1 et 2, impôt sur le résultat et dépréciation des participations dans des entreprises associées et (bénéfices) pertes lié(e)s à celles-ci	43 991	(2 782 613)	(2 760 004)	(2 619 755)
Dividendes sur actions privilégiées de séries 1 et 2	4 562	4 545	13 688	14 624
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat et dépréciation des participations dans des entreprises associées et (bénéfices) pertes lié(e)s à celles-ci	39 429	(2 787 158)	(2 773 692)	(2 634 379)
Charge d'impôt sur le résultat	15 538	18 678	5 688	60 030
Dépréciation de la participation dans une entreprise associée (déduction faite de l'impôt sur le résultat)	-	-	-	50 271
(Bénéfices) pertes lié(e)s aux participations dans des entreprises associées	(126)	263	(1 839)	11 664
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies	24 017	(2 806 099)	(2 777 541)	(2 756 344)
Perte nette liée aux activités abandonnées, déduction faite de l'impôt sur le résultat (note 4)	-	(19 353)	-	(117 947)
Bénéfice net (perte nette)	24 017 \$	(2 825 452) \$	(2 777 541) \$	(2 874 291) \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux éléments suivants :				
Détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc.	23 996 \$	(2 826 596) \$	(2 777 589) \$	(2 877 990) \$
Participations ne donnant pas le contrôle ¹	21	1 144	48	3 699
	24 017 \$	(2 825 452) \$	(2 777 541) \$	(2 874 291) \$
Bénéfice (perte) de base par action attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires				
Lié(e) aux activités poursuivies	0,04 \$	(5,52) \$	(5,45) \$	(5,42) \$
Total	0,04 \$	(5,56) \$	(5,45) \$	(5,66) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - bénéfice (perte) de base par action (note 10)	512 610 477	509 752 238	512 600 405	511 591 101
Bénéfice (perte) dilué(e) par action attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires				
Lié(e) aux activités poursuivies	0,03 \$	(5,52) \$	(5,45) \$	(5,42) \$
Total	0,03 \$	(5,56) \$	(5,45) \$	(5,66) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - bénéfice (perte) dilué(e) par action (note 10)	722 096 484	509 752 238	512 600 405	511 591 101

¹ Le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2012 comprend un montant de néant (bénéfice de 1,2 M\$ et de 4,1 M\$, respectivement, en 2011) lié aux activités abandonnées.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

États consolidés intermédiaires résumés du résultat global

Pour les périodes closes les 30 septembre

(en milliers de dollars canadiens - non audité)

	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2012	2011	2012	2011
Bénéfice net (perte nette)	24 017 \$	(2 825 452) \$	(2 777 541) \$	(2 874 291) \$
Autres éléments (de la perte globale) du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat :				
Ajustement de reclassement au titre des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au cours de la période ¹	(60)	(279)	(177)	(32)
Perte latente sur les placements disponibles à la vente au cours de la période ²	-	(112)	(290)	(128)
Écarts de change latents à la conversion des états financiers d'établissements à l'étranger et d'entreprises associées à l'étranger ³	-	(931)	-	(5 410)
Ajustement de reclassement des pertes de change cumulées réalisées à la cession d'établissements à l'étranger	-	4 590	-	4 590
Variation des écarts de change latents à la conversion des états financiers d'établissements à l'étranger et d'entreprises associées à l'étranger	-	3 659	-	(820)
Pertes actuarielles ⁴ (note 9)	(22 301)	-	(44 157)	-
Autres éléments (de la perte globale) du bénéfice global	(22 361)	3 268	(44 624)	(980)
Total du bénéfice global (de la perte globale)	1 656 \$	(2 822 184) \$	(2 822 165) \$	(2 875 271) \$
Total du bénéfice global (de la perte globale) attribuable aux éléments suivants :				
Détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc.	1 635 \$	(2 823 328) \$	(2 822 213) \$	(2 877 375) \$
Participations ne donnant pas le contrôle	21	1 144	48	2 104
	1 656 \$	(2 822 184) \$	(2 822 165) \$	(2 875 271) \$

¹ Déduction faite de l'impôt sur le résultat de 22 \$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2012 (115 \$ en 2011) et de 65 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2012 (5 \$ en 2011).

² Déduction faite de l'impôt sur le résultat de néant pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2012 (néant en 2011).

³ Les écarts de change latents à la conversion des états financiers d'établissements à l'étranger et d'entreprises associées à l'étranger comprennent un montant de néant (une perte de 0,9 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2011 et une perte de 3,8 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2011) au titre des activités abandonnées, ainsi qu'un montant de néant au titre des activités poursuivies (néant pour le trimestre clos le 30 septembre 2011 et perte de 1,6 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2011).

⁴ Déduction faite de l'impôt sur le résultat de 8 M\$ et de 15,8 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2012, respectivement (néant en 2011).

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres (négatifs)

Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre
(en milliers de dollars canadiens - non audité)

	Capital social	Actions restreintes	Actions privilégiées	Instruments financiers composés ¹	Rémunération fondée sur des actions et autres réserves	Réduction de la réserve de capital
Solde au 31 décembre 2011	3 554 715 \$	(54 974) \$	320 687 \$	7 423 \$	113 693 \$	2 457 053 \$
Autres éléments de la perte globale	–	–	–	–	–	–
Perte nette pour la période	–	–	–	–	–	–
Total de la perte globale	–	–	–	–	–	–
Options sur actions (note 11)	–	–	–	–	121	–
Échange de débetures convertibles (note 6)	899	–	–	(35)	–	–
Actions restreintes (note 11)	–	–	–	–	389	–
Contrepartie différée	–	–	–	–	(2 476)	–
Solde au 30 septembre 2012	3 555 614 \$	(54 974) \$	320 687 \$	7 388 \$	111 727 \$	2 457 053 \$

	Capital social	Actions restreintes	Actions privilégiées	Instruments financiers composés ¹	Rémunération fondée sur des actions et autres réserves	Réduction de la réserve de capital
Solde au 31 décembre 2010	4 079 838 \$	(78 135) \$	328 880 \$	7 423 \$	139 976 \$	2 000 000 \$
Autres éléments de la perte globale	–	–	–	–	–	–
Perte nette pour la période	–	–	–	–	–	–
Total de la perte globale	–	–	–	–	–	–
Émission (échange d'actions) (note 10)	63 296	–	(1 875)	–	–	–
Réduction du capital (note 10)	(500 000)	–	–	–	–	500 000
Rachat d'actions (note 10)	(88 419)	–	(6 318)	–	–	(42 947)
Options sur actions (note 11)	–	–	–	–	257	–
Actions restreintes (note 11)	–	(2 747)	–	–	(908)	–
Actions restreintes dont les droits sont acquis (note 11)	–	26 060	–	–	(26 060)	–
Vente de Trader	–	–	–	–	–	–
Dividendes (note 10)	–	–	–	–	–	–
Dividendes sur actions privilégiées de séries 3, 5 et 7	–	–	–	–	–	–
Solde au 30 septembre 2011	3 554 715 \$	(54 822) \$	320 687 \$	7 423 \$	113 265 \$	2 457 053 \$

¹ La composante capitaux propres des débetures convertibles est présentée ci-dessus déduction faite de l'impôt sur le résultat de 2,7 M\$ (2,7 M\$ en 2011).

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

							2012
Placements disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Écart de change	Capital et réserves	Déficit	Capitaux propres (négatifs) attribuables aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres (négatifs)
144 \$	989 \$	(1 598) \$	6 398 132 \$	(4 313 907) \$	2 084 225 \$	802 \$	2 085 027 \$
(290)	(177)	–	(467)	(44 157)	(44 624)	–	(44 624)
–	–	–	–	(2 777 589)	(2 777 589)	48	(2 777 541)
(290)	(177)	–	(467)	(2 821 746)	(2 822 213)	48	(2 822 165)
–	–	–	121	–	121	–	121
–	–	–	864	–	864	–	864
–	–	–	389	–	389	–	389
–	–	–	(2 476)	–	(2 476)	–	(2 476)
(146) \$	812 \$	(1 598) \$	6 396 563 \$	(7 135 653) \$	(739 090) \$	850 \$	(738 240) \$

							2011
Placements disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Écart de change	Capital et réserves	Déficit	Capitaux propres attribuables aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
225 \$	1 077 \$	(2 373) \$	6 476 911 \$	(1 260 974) \$	5 215 937 \$	52 568 \$	5 268 505 \$
(128)	(32)	775	615	–	615	(1 595)	(980)
–	–	–	–	(2 877 990)	(2 877 990)	3 699	(2 874 291)
(128)	(32)	775	615	(2 877 990)	(2 877 375)	2 104	(2 875 271)
–	–	–	61 421	–	61 421	–	61 421
–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	(137 684)	87 252	(50 432)	–	(50 432)
–	–	–	257	–	257	–	257
–	–	–	(3 655)	–	(3 655)	–	(3 655)
–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	(53 821)	(53 821)
–	–	–	–	(207 345)	(207 345)	–	(207 345)
–	–	–	–	(16 955)	(16 955)	–	(16 955)
97 \$	1 045 \$	(1 598) \$	6 397 865 \$	(4 276 012) \$	2 121 853 \$	851 \$	2 122 704 \$

Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie**Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre**

(en milliers de dollars canadiens - non audité)

	2012	2011
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Perte nette liée aux activités poursuivies	(2 777 541) \$	(2 756 344) \$
Éléments d'ajustement		
Amortissements	80 898	137 903
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles	2 967 847	2 900 000
Frais de restructuration du capital	16 305	-
Charge (reprise) au titre de la rémunération fondée sur des actions	626	(1 015)
Dépréciation des participations dans des entreprises associées	-	50 271
(Bénéfiques) pertes lié(e)s aux participations dans des entreprises associées	(1 839)	11 664
Autres éléments hors trésorerie	(2 127)	1 696
Impôt comptabilisé dans la perte nette	5 688	60 030
Charges financières comptabilisées dans la perte nette	97 819	94 940
Variation des actifs et des passifs opérationnels	(43 577)	(66 060)
Excédent du financement des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sur les coûts	(16 356)	-
Impôt sur le résultat payé	(55 949)	(68 922)
Intérêts versés	(94 970)	(120 554)
	176 824	243 609
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(23 741)	(33 380)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 906)	(13 777)
Produit de la vente d'actifs	1 650	-
Cession de Trader	-	691 330
Cession de trésorerie liée à la vente de Trader	-	(24 517)
Autres	183	(788)
	(24 814)	618 868
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de titres d'emprunt à long terme et de papier commercial	239 000	857 000
Remboursement sur la dette à long terme et le papier commercial	(76 059)	(1 102 254)
Rachat d'instruments échangeables et convertibles	-	(106 172)
Dividendes versés aux actionnaires	-	(196 860)
Rachat d'actions privilégiées de séries 1 et 2 et de billets à moyen terme	-	(266 183)
Rachat d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de séries 3 et 5	-	(50 432)
Dividendes sur actions privilégiées de séries 3, 5 et 7	-	(16 955)
Rémunération fondée sur des actions (note 11)	-	(2 747)
Contrepartie différée	(1 800)	(4 502)
Produit du règlement d'instruments financiers dérivés	-	3 819
Frais de restructuration du capital	(16 305)	-
Autres	(116)	(1 500)
	144 720	(886 786)
Incidence des variations des cours de change sur la trésorerie libellée en devises	-	(1 364)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	296 730	(25 673)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES (note 4)	-	8 420
TRÉSORERIE AU DÉBUT	84 186	69 325
TRÉSORERIE À LA FIN	380 916 \$	52 072 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

1. Description

Yellow Média inc., par l'intermédiaire de ses filiales, exerce des activités liées aux médias imprimés et en ligne ainsi qu'aux solutions marketing dans toutes les provinces du Canada. Les références à Yellow Média inc. (ou la « Société ») dans ce document ont trait à la situation financière, aux résultats opérationnels, aux flux de trésorerie et aux informations à fournir sur Yellow Média inc. et ses filiales sur une base consolidée.

Le siège social de Yellow Média inc. est situé au 16, Place du Commerce, Montréal (Québec) Canada, H3E 2A5, et Yellow Média inc. est cotée à la Bourse de Toronto (« TSX »).

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2012 et 2011 et a autorisé leur publication le 5 novembre 2012.

2. Mode de présentation et normes révisées à venir

2.1. Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation, en vertu de laquelle il est tenu pour acquis que la Société continuera à exercer ses activités dans un avenir prévisible, et qu'elle sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations et de ses engagements dans le cours normal des activités. La Société a une importante dette à court terme qui arrive à échéance. Par conséquent, des incertitudes jettent un doute important sur la capacité de Yellow Média inc. d'assurer la continuité de son exploitation.

Pour remédier à cette incertitude, Yellow Média inc. a évalué des solutions de rechange au refinancement des dettes arrivant à échéance en 2012 et par la suite et, le 23 juillet 2012, elle a annoncé une opération de restructuration du capital (la « restructuration du capital proposée »), visant à réduire considérablement sa dette et à améliorer son profil en matière d'échéances, la nouvelle dette commençant à venir à échéance en 2018.

Le 6 septembre 2012, Yellow Média inc. a tenu, à Montréal, des assemblées des créanciers et des actionnaires en vue d'obtenir l'approbation de ceux-ci à l'égard du plan d'arrangement en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, lequel prévoit la mise en œuvre de la restructuration du capital proposée. La restructuration du capital proposée a été approuvée par la majorité requise des créanciers et des actionnaires, à leur assemblée respective, 70,39 % des créanciers et 77,26 % des actionnaires ayant approuvé le plan. Se reporter à la description de la restructuration du capital proposée, à la note 16, « Événement postérieur à la date de clôture ».

Si la restructuration du capital ne peut être mise en œuvre, la réalisation des actifs et l'acquittement des obligations dans le cours normal des activités seront alors incertains.

Les états financiers ne reflètent pas les ajustements qui seraient nécessaires si l'utilisation de l'hypothèse de la continuité d'exploitation était jugée inappropriée. Si l'utilisation de l'hypothèse de la continuité d'exploitation était jugée inappropriée pour ces états financiers, d'importants ajustements seraient nécessaires en ce qui a trait à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux montants présentés au titre des produits et des charges et aux classements utilisés dans l'état de la situation financière.

2.2. Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et ne comprennent pas toute l'information requise dans les états financiers annuels complets. Les méthodes comptables et les méthodes de calcul appliquées dans les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés correspondent aux méthodes qu'a appliquées Yellow Média inc. pour la préparation de ses états financiers au 31 décembre 2011 et pour l'exercice clos à cette date. Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

2.3. Normes, interprétations et modifications adoptées sans incidence sur les états financiers

Les normes révisées suivantes ont été adoptées, et leur adoption n'a pas eu d'incidence sur les montants présentés dans ces états financiers mais pourrait avoir une incidence sur la comptabilisation de transactions ou d'arrangements futurs :

IFRS 7 (révisée) - Instruments financiers : Informations à fournir (modifications) – Transfert d'actifs financiers

D'autres modifications apportées à IFRS 7 permettent aux utilisateurs des états financiers de mieux comprendre les opérations de transfert d'actifs financiers (les titrisations, par exemple), ainsi que les incidences possibles de tout risque auquel l'entité ayant effectué le transfert des actifs demeure exposée. Les modifications prévoient également la présentation d'informations supplémentaires lorsque des opérations de transfert ont lieu en quantité disproportionnée vers la fin de la période de présentation de l'information financière. Les modifications d'IFRS 7 sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011.

IAS 12 (révisée) - Impôt différé : Recouvrement des actifs sous-jacents, et SIC-21 (modifications), Impôt sur le résultat – Recouvrement des actifs non amortissables réévalués

Cette modification énonce la présomption réfutable que la valeur d'un immeuble de placement évalué au moyen d'un modèle de la juste valeur est entièrement recouvrée par voie de vente, à moins que l'immeuble de placement ne soit amortissable et ne soit détenu selon un modèle de gestion dont l'objectif est de consommer substantiellement tous les avantages économiques au fil du temps. Compte tenu de ces modifications, la norme SIC-21 ne s'appliquera plus aux immeubles de placement comptabilisés à la juste valeur. Les modifications apportées à IAS 12 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012.

2.4. Normes, interprétations et modifications apportées aux normes publiées qui ne sont pas encore entrées en vigueur

Certaines nouvelles normes et interprétations et certains nouveaux amendements à des normes existantes ont été publiés et sont obligatoires pour les périodes comptables de Yellow Média inc. ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. Yellow Média inc. n'a pas adopté ces normes de manière anticipée et n'a pas terminé d'évaluer l'incidence de cette adoption. Les normes que Yellow Média inc. juge pertinentes pour ses activités sont les suivantes :

IFRS 7 (révisée) - Instruments financiers : informations à fournir et IAS 32, Instruments financiers : Présentation (en ce qui a trait à la compensation)

Le 16 décembre 2011, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») ont publié des exigences communes en matière d'informations à fournir destinées à aider les investisseurs et d'autres utilisateurs à mieux évaluer l'incidence réelle ou potentielle des conventions de compensation sur la situation financière d'une société. Les nouvelles exigences sont énoncées dans la section intitulée *Informations à fournir - Compensation des actifs et des passifs financiers* (modifications apportées à IFRS 7). Les modifications apportées à IFRS 7 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Dans le cadre de ce projet, l'IASB a également clarifié certains aspects d'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Les modifications apportées à IAS 32 éliminent les incohérences dans la pratique actuelle en ce qui concerne l'application des exigences. Ces modifications seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et doivent être appliquées de façon rétrospective.

IFRS 9 - Instruments financiers

IFRS 9 constitue le premier volet d'un projet en trois phases de l'IASB visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers - Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 publiée en novembre 2009 énonce de nouvelles exigences pour le classement et l'évaluation des actifs financiers. IFRS 9 modifiée en octobre 2010 énonce les exigences de classement et d'évaluation des passifs financiers et les exigences de décomptabilisation.

Les principales exigences d'IFRS 9 sont les suivantes :

- IFRS 9 exige que tous les actifs financiers comptabilisés visés par IAS 39, *Instruments financiers - Comptabilisation et évaluation*, soient par la suite évalués au coût amorti ou à la juste valeur.
- L'incidence la plus notable d'IFRS 9 concernant le classement et l'évaluation des passifs financiers porte sur la comptabilisation des variations de la juste valeur d'un passif financier (désigné comme un passif à la juste valeur par le biais du résultat net) qui sont attribuables aux variations du risque de crédit associé à ce passif et l'élimination de l'exemption relative au coût des passifs dérivés qui doivent être réglés par la livraison d'instruments de capitaux propres non cotés.

IFRS 9 est appliquée de manière prospective et comporte des dispositions transitoires, selon la date d'application. La norme n'est pas applicable avant les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, mais son application anticipée est permise.

IFRS 10 - États financiers consolidés

IFRS 10 remplace les exigences de consolidation d'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et de SIC-12, *Consolidation - Entités ad hoc*. IFRS 10 énonce les principes de présentation et de préparation d'états financiers consolidés lorsqu'une entité contrôle une ou plusieurs autres entités. Cette norme prendra effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. L'adoption anticipée est permise, à condition qu'IFRS 11, IFRS 12 et les modifications connexes à IAS 27 et à IAS 28 (la « série de cinq normes ») soient adoptées au même moment.

IFRS 11 - Partenariats

IFRS 11 remplace IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, ainsi que SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. IFRS 11 exige des parties à un partenariat qu'elles déterminent le type de partenariat qu'elles ont conclu en évaluant les droits et les obligations qui s'y rattachent. Elle exige également l'utilisation d'une seule méthode de comptabilisation des participations dans des entités contrôlées conjointement, soit la méthode de la mise en équivalence. IFRS 11 sera applicable au même moment qu'IFRS 10.

IFRS 12 - Informations à fournir sur les participations dans les autres entités

IFRS 12 est une nouvelle norme portant sur les obligations en matière d'informations à fournir visant tous les types de participations dans les autres entités, y compris les filiales, les accords conjoints, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées. IFRS 12 sera applicable au même moment qu'IFRS 10. En juin 2012, l'IASB a publié des modifications apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, à IFRS 11, *Partenariats*, et à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, lesquelles entreront également en vigueur pour la Société au moment de l'adoption de ces normes pour l'exercice qui s'ouvrira le 1^{er} janvier 2013.

IFRS 13 - Évaluation à la juste valeur

IFRS 13 est une nouvelle norme définissant la juste valeur qui exige la présentation d'informations sur les évaluations à la juste valeur. Elle prendra effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. L'adoption anticipée est permise. La norme s'appliquera prospectivement à compter du début de l'exercice au cours duquel elle sera adoptée.

IAS 1 (révisée) - Présentation des états financiers

Le 16 juin 2011, l'IASB a publié des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*, exigeant que les entités regroupent les autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés dans la section du résultat net du compte de résultat et regroupent séparément ceux qui ne le seront pas. Ces modifications confirment également les exigences actuelles qui requièrent la présentation du résultat net et des autres éléments du résultat global dans un état unique ou dans deux états consécutifs. Ces modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012. En mai 2012, l'IASB a publié d'autres modifications apportées à IAS 1, *Présentation des états financiers*, lesquelles entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. L'adoption anticipée de ces modifications est permise.

IAS 19 (révisée) - Avantages du personnel

Une version révisée d'IAS 19 a été publiée en juin 2011 et prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. L'adoption anticipée est permise. Le principal changement que présente cette version révisée est l'élimination de la méthode du corridor et la comptabilisation de toutes les variations de l'obligation au titre des prestations définies et des actifs du régime au moment où elles surviennent.

IAS 16 - Immobilisations corporelles, IAS 32 - Instruments financiers et IAS 34 - Information financière intermédiaire

En mai 2012, l'IASB a également publié des modifications apportées à IAS 16, *Immobilisations corporelles*, à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, et à IAS 34, *Information financière intermédiaire*, lesquelles entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Ces modifications, qui apportent des précisions sur diverses exigences, peuvent être adoptées par anticipation.

3. Dépréciation du goodwill

Au cours du premier trimestre de 2012, plusieurs nouveaux événements et circonstances ont été identifiés qui indiquaient que les actifs de la Société pouvaient avoir subi une perte de valeur. Parmi ces facteurs figurent les tendances relatives aux produits influant sur la combinaison des produits de la Société à long terme, un plan quinquennal à jour tenant compte des revenus inférieurs aux attentes et des facteurs externes comme la vente par AT&T de leurs activités liées aux annuaires.

Compte tenu de ces sources d'information internes et externes, la direction a conclu qu'il existait des indicateurs selon lesquels les actifs de la Société pouvaient avoir subi une perte de valeur, de sorte que la Société a dû effectuer un test de dépréciation de son goodwill, de ses immobilisations incorporelles et de ses autres actifs non courants. À la suite du test de dépréciation, la Société a comptabilisé une charge pour perte de valeur du goodwill de 2,968 G\$ pour le premier trimestre de 2012.

Le goodwill a subi un test de dépréciation au niveau le plus bas au sein de la Société auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne, soit le secteur Annuaires (groupe d'UGT), qui est le seul secteur à présenter de la Société.

La valeur recouvrable découlant de la charge pour perte de valeur du goodwill de 2,968 G\$ a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité au moyen d'un modèle d'établissement des flux de trésorerie actualisés. Les hypothèses clés comprenaient les flux de trésorerie projetés fondés sur des plans financiers sur cinq ans préparés par la direction, et tenant compte des besoins minimaux de la Société en matière de liquidités. Le modèle d'établissement des flux de trésorerie actualisés a été établi au moyen de taux d'actualisation allant de 10 % à 20 % (taux avant impôt allant de 12,4 % à 25,5 %), lequel supposait un coût des capitaux propres entre 13 % et 14 %, un coût des capitaux empruntés entre 10 % et 10,5 %, et des taux de croissance finaux allant de -10 % à 3,5 %. Les flux de trésorerie projetés tenaient également compte de diminutions projetées des produits tirés des médias imprimés à des taux annuels se situant entre 14 % et 23 %, ainsi que de taux de croissance annuels des produits tirés des activités en ligne se situant entre 11 % et 27 %. Comme nous l'avons mentionné, cette charge pour perte de valeur découlait de plusieurs facteurs, y compris un changement important des tendances en matière de produits, la croissance inférieure aux attentes des produits tirés des activités en ligne et la pression plus importante que prévu exercée sur nos médias imprimés. Elle tenait également compte des défis et des risques d'exécution liés à ces activités et au secteur dans lequel la Société exerce ses activités, ainsi que des difficultés inhérentes à l'établissement de prévisions à long terme, à mesure que la Société évolue. Cette charge pour perte de valeur n'a pas eu d'incidence sur les activités de la Société, ses liquidités, ses flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, ses ententes de crédit conclues avec des banques ni ses actes relatifs aux billets.

La valeur recouvrable de chaque UGT a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité. Ces calculs tenaient compte des projections de flux de trésorerie fondées sur des plans financiers sur cinq ans préparés par la direction. Les flux de trésorerie au-delà des périodes comprises dans le plan étaient le résultat d'extrapolations selon les taux de croissance à long terme indiqués ci-dessous. Le tableau suivant présente la répartition des immobilisations incorporelles et du goodwill par UGT ou groupe d'UGT au 31 mars 2012, compte non tenu de la charge pour perte de valeur et des hypothèses clés utilisées pour les calculs de la valeur d'utilité pour le 31 mars 2012 et le 31 décembre 2011 :

	31 mars 2012			
	Groupe Pages Jaunes	Mediative	Autres	Total
Immobilisations incorporelles par UGT				
Marques de commerce et noms de domaine	1 058 309 \$	7 978 \$	24 555 \$	1 090 842 \$
Marques de commerce et noms de domaine d'une durée de vie limitée	7 100 \$	-	1 298 \$	8 398 \$
Entente de non-concurrence et logos	451 731 \$	7 601 \$	1 383 \$	460 715 \$
Immobilisations incorporelles liées à la clientèle	-	3 036 \$	-	3 036 \$
Logiciels	74 975 \$	-	3 133 \$	78 108 \$
Goodwill	s.o.	s.o.	s.o.	2 967 847 ¹ \$
Hypothèses clés :				
Taux de croissance final				
31 mars 2012	-10 % à 2,50 %	3,50 %	3,50 %	-10 % à 3,50 %
31 décembre 2011	2,50 %	3,50 %	3,50 %	2,50 % à 3,50 %
Taux d'actualisation - après impôt				
31 mars 2012	10 % à 19 %	20 %	16,5 %	10 % à 20 %
31 décembre 2011	11 %	20 %	16,5 %	11 % à 20 %
Taux d'actualisation - avant impôt				
31 mars 2012	12,4 % à 24,1 %	25,5 %	20,7 %	12,4 % à 25,5 %
31 décembre 2011	15 %	25 %	21 %	15 % à 25 %

¹ Avant la charge pour dépréciation de 2,968 G\$, comme il est expliqué ci-dessus.

Comme la plupart des immobilisations incorporelles ne génèrent pas de rentrées de fonds qui sont dans une large mesure indépendantes de celles d'autres actifs ou d'un groupe d'actifs, la Société effectue le test de dépréciation de ses immobilisations incorporelles au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT). Les principales UGT de la Société sont les suivantes : Groupe Pages Jaunes, Mediative et Autres (comprend diverses UGT dont la valeur comptable des immobilisations incorporelles et des autres actifs non courants n'est pas significative par rapport à la valeur comptable totale des immobilisations incorporelles et des autres actifs non courants de la Société).

4. Activités abandonnées

Société Trader

Le 25 mars 2011, Yellow Média inc. a annoncé qu'elle avait conclu une entente définitive en vue de la vente de Trader (« l'entreprise cédée ») à des fonds dont le conseiller est Apax Partners. Le 28 juillet 2011, le désinvestissement de l'entreprise cédée a été réalisé pour un produit de 702 M\$, déduction faite des frais, du fonds de roulement et des autres ajustements. Le prix d'achat comprenait un billet à recevoir d'une valeur actualisée de 11 M\$ comptabilisé dans les actifs financiers et autres des états de la situation financière. Le billet a une valeur attribuée de 15 M\$, vient à échéance le 28 juillet 2020 et porte intérêt à un taux de 8 %.

Compte tenu de ce qui précède, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, Yellow Média inc. a classé dans les activités abandonnées les résultats des entreprises cédées jusqu'à la date de cession.

Le tableau suivant présente l'analyse de la perte nette liée aux activités abandonnées pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011 :

	Trimestre	Période de neuf mois
Produits	19 617 \$	148 051 \$
Coûts opérationnels	15 260	113 339
Amortissements	-	16 065
Autres	62	(281)
Bénéfice lié aux activités abandonnées avant impôt sur le résultat, quote-part des pertes liées aux participations dans des entreprises associées et perte sur cession	4 295	18 928
Charge d'impôt	1 287	5 331
Quote-part des pertes liées aux participations dans des entreprises associées	-	128
Perte sur cession, déduction faite d'une économie d'impôt de 2 M\$ et de l'impôt sur le résultat de 5,3 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, respectivement	22 361	131 416
Perte nette liée aux activités abandonnées	(19 353) \$	(117 947) \$

Les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2011 s'établissent comme suit :

Trésorerie liée aux éléments suivants :	
Activités opérationnelles	30 620 \$
Activités d'investissement	(21 663)
Activités de financement	(537)
Augmentation nette de la trésorerie liée aux activités abandonnées	8 420 \$

Les entreprises des secteurs de l'immobilier, de l'emploi et LesPAC.com ne faisaient pas partie du désinvestissement. Yellow Média inc. a vendu les actifs de LesPAC.com le 14 novembre 2011. Les entreprises des secteurs de l'immobilier et de l'emploi continuent d'être détenues et gérées par Yellow Média inc.

5. Dette à long terme

30 septembre 2012				
	Montant en capital	Ajustement lié à la juste valeur de l'élément couvert	Coûts de financement différés	Total
Billets à moyen terme	1 405 505 \$	6 031 \$	(7 420) \$	1 404 116 \$
Facilités de crédit	369 000	-	-	369 000
Obligations en vertu de contrats de location-financement	2 430	-	-	2 430
	1 776 935	6 031	(7 420)	1 775 546
Moins la tranche à court terme de la dette à long terme	500 361	-	-	500 361
	1 276 574 \$	6 031 \$	(7 420) \$	1 275 185 \$

31 décembre 2011				
	Montant en capital	Ajustement lié à la juste valeur de l'élément couvert	Coûts de financement différés	Total
Billets à moyen terme	1 405 505 \$	7 964 \$	(9 386) \$	1 404 083 \$
Facilités de crédit	205 000	-	-	205 000
Obligations en vertu de contrats de location-financement	4 148	-	-	4 148
	1 614 653	7 964	(9 386)	1 613 231
Moins la tranche à court terme de la dette à long terme	102 339	-	-	102 339
	1 512 314 \$	7 964 \$	(9 386) \$	1 510 892 \$

Yellow Média inc. est tenue d'effectuer des remboursements trimestriels de 25 M\$ sur le solde impayé de la tranche non renouvelable des facilités de crédit, de janvier 2012 jusqu'en janvier 2013. La Société a commencé à effectuer ses remboursements obligatoires de 25 M\$ en janvier 2012.

La facilité ne peut être renouvelée une fois remboursée. La date d'échéance pour le remboursement du solde impayé des emprunts en vertu des facilités demeure le 18 février 2013.

Au 30 septembre 2012, la tranche à court terme de la dette à long terme incluait le solde impayé des facilités de crédit, les billets à moyen terme de série 9 qui arriveront à échéance le 10 juillet 2013 et la tranche à court terme des contrats de location-financement.

Au 30 septembre 2012, le solde impayé de la tranche non renouvelable des facilités de crédit s'élevait à 130 M\$, et le solde impayé sur la tranche renouvelable s'élevait à 239 M\$. Les facilités de crédit renouvelables peuvent être affectées aux besoins généraux de l'entreprise.

Aux termes de l'ordonnance de sauvegarde accordée par la Cour supérieure du Québec (la « Cour »), l'obligation de Yellow Média inc. de payer tout capital ou tous intérêts exigibles à compter du 30 septembre 2012 aux termes de ses facilités de crédit et de ses billets à moyen terme existants est suspendue jusqu'au dixième (10e) jour qui suivra le jugement de la Cour sur les demandes d'ordonnances définitives présentées à l'audience concernant l'approbation définitive de la restructuration du capital proposée, sous réserve de toute autre ordonnance de la Cour. Les intérêts cumulés jusqu'au 29 septembre 2012 inclusivement seront versés aux porteurs de billets à moyen terme de Yellow Média inc. à i) la date prévue de paiement des intérêts ou, ii) si elle est antérieure, à la date d'effet de la restructuration du capital. L'ordonnance de sauvegarde stipule également qu'aucun créancier n'aura le droit de résilier, d'accélérer, de modifier ou de déclarer en défaut tout contrat ou toute autre entente, notamment les conventions de crédit de la Société et les actes de fiducie régissant ses billets à moyen terme et ses débetures convertibles, auxquels la Société ou certaines de ses filiales sont parties, pour la seule raison que la Société ou ses filiales sont parties à des procédures judiciaires relativement à la restructuration du capital proposée ou qu'elles ont fait une demande au tribunal en vertu de l'article 192 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA »). Sauf en ce qui a trait aux paiements suspendus en vertu de cette ordonnance de sauvegarde, Yellow Média inc. était en conformité avec toutes les clauses restrictives de ses contrats d'emprunt au 30 septembre 2012.

Se reporter à la description de la restructuration du capital proposée, à la note 16, « Événement postérieur à la date de clôture ».

Remboursements futurs

Les remboursements en capital futurs qui seront effectués au cours des cinq prochains exercices se clôturant le 30 septembre et par la suite sont les suivants :

	Dette à long terme ¹
2013	499 000 \$
2014	379 733
2015	138 100
2016	319 877
2017	-
Par la suite	437 795
	1 774 505 \$

¹ Exclut les obligations en vertu de contrats de location-financement.

6. Instruments convertibles

	30 septembre 2012	31 décembre 2011
Montant en capital	200 000 \$	200 000 \$
Échange de débetures convertibles	(930)	-
Composante capitaux propres	(10 092)	(10 139)
Accroissement de valeur	2 589	1 685
Coûts de financement différés	(6 543)	(7 332)
	185 024 \$	184 214 \$

Les débetures subordonnées non garanties convertibles (les « débetures convertibles ») portent intérêt à un taux de 6,25 % payable semestriellement et viennent à échéance le 1^{er} octobre 2017. Les débetures convertibles peuvent être échangées en tout temps, au gré du détenteur, contre des actions ordinaires de Yellow Média inc. au prix d'échange de 8 \$ par action (le « prix d'échange »). À compter du 1^{er} octobre 2013, et avant le 1^{er} octobre 2015, les débetures convertibles pourront être rachetées en totalité ou en partie de temps à autre au gré de Yellow Média inc. à un prix égal à leur capital majoré des intérêts courus et non versés, pourvu que le cours du marché des actions ordinaires précédant la date à laquelle l'avis de rachat est donné corresponde à au moins 125 % du prix d'échange. À compter du 1^{er} octobre 2015, les débetures convertibles pourront être rachetées en totalité ou en partie de temps à autre au gré de Yellow Média inc. à un prix égal à leur capital majoré des intérêts courus. Yellow Média inc. peut également, à son gré et sous réserve de certaines conditions, choisir de s'acquitter de son obligation de rembourser en totalité ou en partie le capital et les intérêts des débetures convertibles qui doivent être rachetées ou remboursées à l'échéance, au moyen de l'émission d'actions ordinaires de Yellow Média inc. Le nombre d'actions qu'un détenteur recevra en échange de chaque débenture convertible sera calculé en divisant le montant en capital des débetures convertibles qui devront être rachetées ou remboursées à l'échéance par un montant correspondant à 95 % du cours de marché des actions ordinaires.

Au cours du troisième trimestre de 2012, des débetures convertibles de 0,9 M\$ ont été échangées contre 116 250 actions ordinaires (note 10). La valeur comptable des débetures convertibles échangées a été comptabilisée dans le capital social. Aucun profit n'a été constaté dans le compte de résultat à la conversion.

Se reporter à la description de la restructuration du capital proposée, à la note 16, « Événement postérieur à la date de clôture ».

7. Actions privilégiées de séries 1 et 2

	30 septembre 2012	31 décembre 2011
Actions privilégiées de séries 1 et 2	402 700 \$	402 700 \$
Composante dérivée	653	741
Coûts de financement différés	(3 104)	(4 555)
	400 249	398 886
Moins la tranche à court terme ¹	250 791	249 713
	149 458 \$	149 173 \$

¹ Se rapporte intégralement aux actions privilégiées de série 1.

a) Série 1

Rachat par l'émetteur

À compter du 31 mars 2012, Yellow Média inc. pourra, à son gré, racheter au pair, plus tout arriéré de dividende cumulé et non versé (le « prix de rachat »), les actions de série 1 en totalité ou en partie en échange d'espèces. De même, à compter du 31 mars 2012, mais avant le 31 décembre 2012, Yellow Média inc. pourra également, à son gré, échanger les actions de série 1 en circulation, en totalité ou en partie, contre des actions ordinaires de la Société.

Ces actions privilégiées peuvent être échangées contre des actions ordinaires de la Société en divisant le prix de rachat par la valeur la plus élevée entre 2,00 \$ et 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires alors en vigueur.

Rachat par le détenteur

À compter du 31 décembre 2012, chaque action privilégiée sera rachetable, au gré du détenteur, à un prix équivalant à 25,00 \$ par action plus tout arriéré de dividende cumulé et non versé.

b) Série 2

Rachat par l'émetteur

À compter du 30 juin 2012, Yellow Média inc. pourra, à son gré, racheter les actions de série 2 en totalité ou en partie en échange d'espèces, à prime décroissante jusqu'au 30 juin 2016 et au pair par la suite, plus tout arriéré de dividende cumulé et non versé (le « prix de rachat »). De même, à compter du 30 juin 2012, mais avant le 30 juin 2017, Yellow Média inc. pourra, à son gré, échanger les actions de série 2 en circulation, en totalité ou en partie, contre des actions ordinaires de la Société jusqu'au 30 juin 2016 en divisant le prix de rachat par la valeur la plus élevée entre 2,00 \$ et 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires alors en vigueur. En outre, les actions de série 2 seront rachetables à prime en espèces ou échangeables au gré de Yellow Média inc. en totalité contre des actions ordinaires de la Société à compter du 30 juin 2007.

L'option de rachat à prime décroissante en espèces correspond à un dérivé intégré et est comptabilisée à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière, et les variations de la juste valeur sont constatées dans les charges financières.

Rachat par le détenteur

À compter du 30 juin 2017, chaque action privilégiée sera rachetable, au gré du détenteur, à un prix équivalant à 25,00 \$ par action plus tout arriéré de dividende cumulé et non versé.

Au 30 septembre 2012, les dividendes cumulés s'élevaient respectivement à 8,1 M\$ et à 5,7 M\$ pour les séries 1 et 2 et ils étaient comptabilisés dans les fournisseurs et autres créditeurs, dans les états consolidés de la situation financière.

Se reporter à la description de la restructuration du capital proposée, à la note 16, « Événement postérieur à la date de clôture ».

8. Frais de restructuration et charges spéciales

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2012, Yellow Média inc. a comptabilisé des frais de restructuration et des charges spéciales de 26,8 M\$ (néant et 11,9 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, respectivement). Ces coûts étaient associés à la réduction de la main-d'œuvre et à la résiliation et à la renégociation de certaines obligations contractuelles. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2012, Yellow Média inc. a utilisé des montants de 23,6 M\$ et de 40,7 M\$ de la provision au titre des frais de restructuration et des charges spéciales. Ces montants devraient être essentiellement payés au cours des douze prochains mois.

9. Avantages postérieurs à l'emploi

En raison d'une diminution du taux d'actualisation utilisé pour évaluer ses obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, lequel est passé de 4,5 % à 4 %, Yellow Média inc. a comptabilisé une perte actuarielle nette de 22,3 M\$ et de 44,2 M\$ dans les autres éléments du bénéfice global (de la perte globale), déduction faite de l'impôt sur le résultat de 8 M\$ et de 15,8 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2012, respectivement.

10. Capital social

Actions ordinaires

	30 septembre 2012	
	Nombre d'actions	Montant
Solde au 31 décembre 2011 ¹	520 402 094	3 554 715 \$
Échange de débentures convertibles (note 6)	116 250	899
Solde au 30 septembre 2012 ¹	520 518 344	3 555 614 \$
	30 septembre 2011	
	Nombre d'actions	Montant
Solde au 31 décembre 2010	516 017 984	4 079 838 \$
Actions émises en vertu du régime de réinvestissement des dividendes	6 857 466	25 351
Rachat d'actions ordinaires	(11 252 884)	(88 419)
Réduction du capital	-	(500 000)
Échange d'actions privilégiées de série 7	250 000	1 875
Conversion de billets échangeables	6 255 026	35 390
	518 127 592	3 554 035 \$
Actions devant être émises en vertu du régime de réinvestissement des dividendes	2 274 502	680
Solde au 30 septembre 2011 ¹	520 402 094	3 554 715 \$

¹ Comprend 7 806 780 actions restreintes (7 806 780 au 31 décembre 2011 et 7 443 709 au 30 septembre 2011) en vertu du régime d'actions restreintes.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2012, Yellow Média inc. a déclaré un montant total au titre des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires de néant (207,3 M\$ ou 0,40 \$ par action en 2011).

Action privilégiées

	30 septembre 2012	
	Nombre d'actions	Montant
Solde au 31 décembre 2011 et au 30 septembre 2012	13 424 153	320 687 \$
	30 septembre 2011	
	Nombre d'actions	Montant
Solde au 31 décembre 2010	13 933 333	328 880 \$
Rachat d'actions privilégiées	(259 180)	(6 318)
Échange d'actions privilégiées de série 7	(250 000)	(1 875)
Solde au 30 septembre 2011	13 424 153	320 687 \$

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2012, Yellow Média inc. a déclaré un montant total au titre des dividendes versés aux détenteurs d'actions de séries 3, 5 et 7 de néant (17 M\$, ou 1,27 \$ par action de série 3, 1,29 \$ par action de série 5 et 0,28 \$ par action de série 7 en 2011). Au 30 septembre 2012, les montants au titre des dividendes non déclarés et non versés s'établissaient respectivement à 10,3 M\$, à 6,4 M\$ et à 0,1 M\$ sur les actions des séries 3, 5 et 7.

Bénéfice (perte) par action

Le tableau suivant présente un rapprochement entre le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice (de la perte) de base par action et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice (de la perte) dilué(e) par action :

	Pour les trimestres clos les 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2012	2011	2012	2011
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice (de la perte) de base par action	512 610 477	509 752 238	512 600 405	511 591 101
Effet dilutif des options sur actions	329 227	-	-	-
Effet dilutif des actions restreintes ¹	7 806 780	-	-	-
Effet dilutif des actions privilégiées de série 1	125 573 400	-	-	-
Effet dilutif des actions privilégiées de série 2	75 776 600	-	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice (de la perte) dilué(e) par action	722 096 484	509 752 238	512 600 405	511 591 101

¹ Sous réserve de conditions particulières liées au versement de dividendes.

Tel qu'il est décrit à la note 16, sous réserve de la clôture de la restructuration du capital proposée, les actions ordinaires de la Société seront échangées contre de nouvelles actions ordinaires de la Société.

	Pour les trimestres clos les 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2012	2011	2012	2011
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies	24 017 \$	(2 806 099) \$	(2 777 541) \$	(2 756 344) \$
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(21)	84	(48)	441
Dividendes versés aux détenteurs d'actions privilégiées de séries 3, 5 et 7	(5 583)	(5 583)	(16 751)	(16 955)
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc. et utilisé(e) dans le calcul du bénéfice (de la perte) de base par action	18 413	(2 811 598)	(2 794 340)	(2 772 858)
Incidence de la conversion présumée des actions privilégiées de série 1, déduction faite de l'impôt applicable	2 934	-	-	-
Incidence de la conversion présumée des actions privilégiées de série 2, déduction faite de l'impôt applicable	1 965	-	-	-
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) au titre de l'effet dilutif	23 312 \$	(2 811 598) \$	(2 794 340) \$	(2 772 858) \$

	Pour les trimestres clos les 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2012	2011	2012	2011
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc.	23 996 \$	(2 826 596) \$	(2 777 589) \$	(2 877 990) \$
Dividendes versés aux détenteurs d'actions privilégiées de séries 3, 5 et 7	(5 583)	(5 583)	(16 751)	(16 955)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc. et utilisé(e) dans le calcul du bénéfice (de la perte) de base par action	18 413	(2 832 179)	(2 794 340)	(2 894 945)
Incidence de la conversion présumée des actions privilégiées de série 1, déduction faite de l'impôt applicable	2 934	-	-	-
Incidence de la conversion présumée des actions privilégiées de série 2, déduction faite de l'impôt applicable	1 965	-	-	-
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) au titre de l'effet dilutif	23 312 \$	(2 832 179) \$	(2 794 340) \$	(2 894 945) \$

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2012, le calcul du bénéfice dilué par action ne tient pas compte de l'effet potentiellement dilutif des actions privilégiées de série 7 et des débentures convertibles, ces dernières ayant un effet antidilutif. Yellow Média inc. n'a pas calculé la perte diluée par action pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2012 et pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, car la conversion des instruments dilutifs présentés ci-dessus aurait un effet antidilutif sur la perte.

	Pour les trimestres clos les 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2012	2011	2012	2011
Perte nette liée aux activités abandonnées	- \$	(19 353) \$	- \$	(117 947) \$
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	(1 228)	-	(4 140)
Perte nette liée aux activités abandonnées attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc. et utilisée dans le calcul de la perte de base et diluée par action	- \$	(20 581) \$	- \$	(122 087) \$

	Pour les trimestres clos les 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2012	2011	2012	2011
Perte de base par action attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires liée aux activités abandonnées	- \$	(0,04) \$	- \$	(0,24) \$
Perte diluée par action attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires liée aux activités abandonnées	- \$	(0,04) \$	- \$	(0,24) \$

La perte diluée par action liée aux activités abandonnées n'est pas calculée pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, car la conversion des instruments dilutifs présentés ci-dessus aurait un effet antidilutif sur la perte.

11. Régimes de rémunération fondée sur des actions

Les régimes de rémunération fondée sur des actions du Groupe comprennent un régime d'actions restreintes ainsi que des régimes d'options sur actions.

Régime d'unités d'actions restreintes

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2012, aucune action restreinte n'a été attribuée. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2011, 1 994 552 actions restreintes ont été attribuées pour un montant de 8 M\$, à un cours de marché moyen de 4,02 \$. Un montant de néant (2,7 M\$ en 2011) a été réinvesti dans l'acquisition de néant action restreinte (876 796 en 2011) à même le produit des dividendes sur les actions restreintes détenues en mains tierces. En outre, 57 239 actions restreintes non attribuées à un salarié en particulier ont été réinvesties en 2011, dont aucune action restreinte (287 965 en 2011) représentant la tranche qui prévoit un versement pouvant aller jusqu'à 250 %.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information relative aux attributions :

	30 septembre 2012
	Nombre d'actions restreintes
	Attributions de 2009 et 2011
En cours au début	4 576 481
Attribuées	-
Droits acquis	-
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(3 573 412)
Dividendes en espèces réinvestis	-
En cours à la fin	1 003 069

	30 septembre 2011
	Nombre d'actions restreintes
	Attributions de 2009 et 2011
En cours au début	7 337 315
Attribuées	1 994 552
Droits acquis	(3 733 692)
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(1 803 529)
Distributions en espèces réinvesties	646 070
En cours à la fin	4 440 716

Au 30 septembre 2012, 5 884 277 actions restreintes n'avaient été attribuées à aucun salarié en particulier (1 362 135 en 2011) et 919 434 actions restreintes (1 640 858 en 2011) représentaient la tranche prévoyant un versement pouvant aller jusqu'à 250 %. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2012, une charge de 0,1 M\$ et de 0,5 M\$, respectivement, a été comptabilisée dans le compte consolidé de résultat (une charge de néant et une économie de 0,9 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, respectivement).

Options sur actions – Régime de 2003

YPG LP

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information relative au régime d'options sur actions :

	30 septembre 2012	30 septembre 2011
	Nombre d'options ¹	Nombre d'options ¹
En cours et pouvant être exercées au début	380 882	380 882
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(51 655)	-
En cours et pouvant être exercées à la fin	329 227	380 882

¹ Le prix d'exercice moyen pondéré par option des options en cours, pouvant être exercées et ayant fait l'objet d'une renonciation présentées ci-dessus s'établit à 3,92 \$.

Options sur actions – Régime de 2010

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information relative au régime de 2010.

	30 septembre 2012	30 septembre 2011
	Nombre d'options ¹	Nombre d'options ¹
En cours au début	12 100 000	-
Attribuées	-	15 850 000
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(1 200 000)	(3 750 000)
En cours à la fin	10 900 000	12 100 000

¹ Le prix d'exercice moyen pondéré par option des options en cours, attribuées et ayant fait l'objet d'une renonciation présentées ci-dessus s'établit à 6,35 \$.

Une charge de néant et de 0,1 M\$ a été comptabilisée pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2012, respectivement (néant pour le trimestre clos le 30 septembre 2011 et une économie de 0,1 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2011), relativement à cette attribution.

12. Charges financières, montant net

Les principales composantes des charges financières s'établissent comme suit :

	Pour les trimestres clos les 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2012	2011	2012	2011
Intérêts sur la dette à long terme, instruments échangeables et instruments convertibles	29 962 \$	35 444 \$	89 967 \$	100 257 \$
Intérêts sur le papier commercial	-	186	-	2 212
Produits d'intérêts, commission d'engagement et autres charges financières, montant net	(1 005)	(402)	(2 288)	2 036
Autres charges liées aux instruments financiers dérivés	-	172	7	12 470
Profit au rachat d'actions privilégiées de séries 1 et 2 et de billets à moyen terme, montant net	-	(30 734)	-	(38 815)
Amortissement et radiation des coûts de financement différés	2 157	4 253	6 643	13 248
Intérêts courus sur les instruments financiers composés et le billet à recevoir	212	260	535	765
Intérêts courus sur les obligations au titre des prestations de retraite	7 412	8 303	23 564	24 907
Rendement attendu des actifs des régimes	(6 566)	(7 028)	(20 603)	(21 084)
Réévaluation de la contrepartie différée ¹	(2 162)	-	(92)	(933)
Perte (profit) de change	188	(140)	86	(123)
	30 198 \$	10 314 \$	97 819 \$	94 940 \$

¹ La contrepartie différée de 10 M\$ est présentée dans les fournisseurs et autres créditeurs en raison de son échéance à court terme.

13. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, Yellow Média inc. a conclu des conventions qui sont monnaie courante dans l'industrie.

Yellow Média inc. a conclu des conventions qui comprennent des engagements d'indemnisation à l'intention de certains de ses administrateurs et cadres supérieurs qui visent à les indemniser des frais (y compris des frais juridiques), des jugements, des amendes et de tout montant réellement et raisonnablement engagé par eux relativement à toute poursuite en justice, à tout procès ou à toute instance judiciaire dont les administrateurs et cadres supérieurs pourraient faire l'objet en raison de l'exécution de leur mandat, s'ils ont agi de façon honnête, de bonne foi et dans l'intérêt de Yellow Média inc. Yellow Média inc. a souscrit une assurance responsabilité, dont elle est le bénéficiaire, à l'intention des administrateurs et des cadres supérieurs. Au 30 septembre 2012, aucun montant n'a été comptabilisé dans l'état consolidé résumé de la situation financière relativement à ces engagements d'indemnisation.

À la suite de l'acquisition d'Aliant, de YPG (États-Unis) et de la contribution de YPG Directories, LLC à Ziplocal, LP, en contrepartie d'une participation minoritaire de 35 % dans cette entité regroupée, ainsi qu'en vertu d'une convention d'achat d'actions visant la vente des actions de la Société Trader à des fonds conseillés par Apax Partners qui a été conclue en juillet 2011, Yellow Média inc. a conclu des conventions en vertu desquelles elle convient d'indemniser les vendeurs et de les dégager de toute responsabilité en ce qui a trait aux réclamations, aux obligations, aux coûts et aux charges découlant ou issus des facteurs suivants, ou afférents à ces facteurs : i) toute inexécution de la part de Yellow Média inc. à l'égard du respect de ses obligations en vertu de ces conventions et ii) tout manquement à l'égard d'une déclaration figurant aux présentes. En outre, les conventions conclues par LesPAC, Trader et ses prédécesseurs avant l'acquisition et qui ont été transférées dans le cadre du désinvestissement de Trader comprennent des engagements d'indemnisation semblables à ceux décrits ci-dessus. Au 30 septembre 2012, aucun montant n'a été comptabilisé dans l'état consolidé résumé de la situation financière relativement à ces engagements d'indemnisation.

La nature de ces garanties empêche Yellow Média inc. d'effectuer une estimation raisonnable du montant maximal éventuel qu'elle pourrait devoir verser aux contreparties.

14. Information sectorielle

Après la conclusion de la vente de Trader en juillet 2011, la direction a réévalué ses secteurs opérationnels et en est venue à la conclusion que le secteur Annuaire est le seul secteur opérationnel.

15. Chiffres comparatifs

La présentation des réserves au titre de la rémunération fondée sur des actions et de la réduction du capital et autres réserves dans l'état des variations des capitaux propres a été modifiée au cours de la période comparative afin qu'elle soit conforme à celle de la période considérée.

La dépréciation de la participation dans une entreprise associée est présentée déduction faite de l'impôt sur le résultat pour la période comparative dans le compte de résultat, afin que sa présentation soit conforme à celle du 31 décembre 2011.

16. Événement postérieur à la date de clôture

La restructuration du capital proposée est assujettie à la réception de l'approbation définitive de la Cour. L'audience sur l'ordonnance définitive (l'« ordonnance définitive ») de la Cour approuvant la restructuration du capital proposée s'est ouverte le 15 octobre 2012 et s'est conclue le 23 octobre 2012. La Cour devrait rendre sa décision définitive sous peu.

Les éléments clés de la restructuration du capital proposée sont les suivants :

- l'échange des facilités de crédit et des billets à moyen terme (les « créances non garanties de premier rang ») de la Société, soit une tranche de 1,8 G\$ de sa dette, contre une combinaison de ce qui suit :
 - 775 M\$ de billets garantis de premier rang à 9 % échéant en 2018 (les « billets garantis de premier rang »);
 - 100 M\$ de débentures échangeables non garanties subordonnées échéant en 2022 dont les intérêts sont payables en espèces à 8,0 % ou en débentures supplémentaires à 12 % (les « débentures échangeables de 2022 »);
 - 23 062 948 des nouvelles actions ordinaires émises dans le cadre de la restructuration du capital proposée (les « nouvelles actions ordinaires »), soit 82,5 % des nouvelles actions ordinaires émises et en circulation;
 - 250 M\$ en espèces.
- la réception, au total, par les détenteurs de débentures convertibles existantes de la Société, d'une combinaison de ce qui suit en échange de leurs titres :
 - 2,5 M\$ de débentures échangeables de 2022;
 - 497 852 des nouvelles actions ordinaires, représentant 1,8 % des nouvelles actions ordinaires;
 - 484 487 bons de souscription d'actions de 10 ans (les « bons de souscription d'actions »), représentant au total 1,7 % des nouvelles actions ordinaires.
- la réception, au total, par les détenteurs d'actions privilégiées et d'actions ordinaires existantes de la Société, d'une combinaison de ce qui suit en échange de leurs titres :
 - 4 394 288 des nouvelles actions ordinaires, représentant 15,7 % des nouvelles actions ordinaires;
 - 2 511 022 bons de souscription d'actions, représentant au total 9 % des nouvelles actions ordinaires.

Les intérêts sur les billets garantis de premier rang seront payables en espèces trimestriellement, à terme échu, en versements égaux au taux de 9 % par année, le dernier jour de février, de mai, d'août et de novembre de chaque année. Le paiement d'intérêts initial sera payable le 30 novembre 2012 et représentera les intérêts cumulés jusqu'au 30 septembre 2012 inclusivement.

Les intérêts sur les débentures échangeables de 2022 porteront intérêt au taux de 8 % par année si le paiement est en espèces, ou au taux de 12 % par année si Yellow Média inc. choisit d'effectuer un paiement en nature, c'est-à-dire de payer les intérêts en débentures échangeables de 2022 additionnelles. Les intérêts sur les débentures échangeables de 2022 seront payables semestriellement, à terme échu, en versements égaux le dernier jour de mai et de novembre de chaque année. Le paiement d'intérêts initial sera payable le 30 novembre 2012 et représentera les intérêts cumulés jusqu'au 30 septembre 2012 inclusivement.

La Société utilisera un montant équivalent à 70 % des flux de trésorerie excédentaires consolidés (selon la définition qui en sera donnée dans l'acte de fiducie régissant les billets garantis de premier rang) pour les deux derniers trimestres de la Société, semestriellement le dernier jour de mai et de novembre de chaque année, à compter du 31 mai 2013, pour racheter les billets garantis de premier rang au pair auprès de leurs détenteurs, sur une base proportionnelle, à la condition que la Société maintienne un solde de trésorerie minimal de 75 M\$.

Le 17 octobre 2012, Yellow Média inc. a modifié les modalités de la restructuration du capital proposée de manière à ce que les intérêts sur les débetures convertibles qui étaient exigibles le 1^{er} octobre 2012 soient payés le 19 octobre 2012. Les modalités de la restructuration du capital proposée prévoyaient initialement qu'aucun intérêt cumulé et non versé ne serait payé sur les débetures convertibles.

Pour une description détaillée de la restructuration du capital proposée, se reporter à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction (la « circulaire ») de la Société datée du 30 juillet 2012, laquelle est disponible sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, et sur le site Web de la Société, à l'adresse www.ypg.com.